



AVENIR IMMOBILIER FRANCONVILLE ORPI

120 bis rue de la station 95130 Franconville

EURL Capital social 6000€ - RCS Pontoise n° 504190174

CPI 9501 2018 000 032 769 / G délivrée par la Chambre de commerce et
d'industrie Paris/Ile de France.

Garantie Allianz, 87 rue de Richelieu 75002 Paris

HONORAIRES DE LOCATION SUR COMMERCES, BUREAUX ET ENTREPÔTS :

- Location de locaux commerciaux : 3 mois de loyer TTC, partagés entre le bailleur et le locataire
- Etablissement d'un bail commercial : 3000€ TTC, partagés entre le bailleur et le locataire

HONORAIRES DE GESTION SUR COMMERCES, BUREAUX ET ENTREPÔTS :

- Gestion de locaux commerciaux : 10% TTC sur les quittancements

En cas de délégation de mandat par une autre agence, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Votre agence s'engage à vous délivrer une note suite à la réalisation de sa prestation.

Tarif en vigueur au 03/10/2018



AVENIR IMMOBILIER FRANCONVILLE ORPI

120 bis rue de la station 95130 Franconville

EURL Capital social 6000€ - RCS Pontoise n° 504190174

CPI 9501 2018 000 032 769 / G délivrée par la Chambre de commerce et d'industrie Paris/Ile de France.

Garantie Allianz, 87 rue de Richelieu 75002 Paris

HONORAIRES DE LOCATION :

Location Habitation soumis à la loi du 06 juillet 1989 :

Bailleur : Honoraires d'entremise et de négociation : 300 € TTC

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : Zone tendue : 10€ / m² TTC

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée vide et meublé : 3€/m² TTC

Locataire : Honoraires de visites, de constitution du dossier et de rédaction du bail : Zone tendue : 10€ / m² TTC

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée vide et meublé : 3€/m² TTC

Location de box ou emplacement de parking :

Forfait à la charge du locataire 150€ TTC.

HONORAIRES DE GESTION :

- Honoraires calculés sur les encaissements (sauf dépôt de garantie) à la charge du bailleur : 6% HT soit 7.20% TTC, selon TVA en vigueur
- Assurance garantie loyers impayés (facultatif) : 2.10 % TTC des loyers charges comprises, règlement mensuel (selon le taux de l'assurance en vigueur).
- Forfait : frais extérieurs de gestion (sur mandat de gestion) : 30€ TTC/an
- Forfait aide à la déclaration des revenus fonciers (facultatif) : 50€ TTC/ans

PROPRIETAIRES / BAILLEURS

Les honoraires de location, de gestion et d'assurance « loyer impayé » sont déductibles de vos impôts fonciers.

Votre agence s'engage à vous délivrer une note suite à la réalisation de sa prestation

Tarif en vigueur au 03/10/2018



AVENIR IMMOBILIER FRANCONVILLE ORPI

120 bis rue de la station 95130 Franconville

EURL Capital social 6000€ - RCS Pontoise n° 504190174

CPI 9501 2018 000 032 769 / G délivrée par la Chambre de commerce et d'industrie
Paris/Ile de France.

Garantie Allianz, 87 rue de Richelieu 75002 Paris

**HONORAIRES DE TRANSACTION TTC A LA CHARGE DU VENDEUR OU DE
L'ACQUEREUR :**

| PRIX DE VENTE | HABITATION / PROFESSIONNEL | TERRAIN | COMMERCIAL / INDUSTRIEL |
|--------------------------|-----------------------------------|----------------|--------------------------------|
| Jusqu'à 29 999 € | 3 000 € | 3 000 € | 10 % |
| De 30 000 € à 99 999 € | 10 % | 10 000 € | |
| De 100 000 € à 149 999 € | 7% | 10 000 € | |
| De 150 000 € 299 999 € | 6 % | 8 % | 8 % |
| Au-delà de 300 000 € | 5 % | 7 % | 7 % |

En cas de délégation de mandat par une autre agence, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Votre agence s'engage à vous délivrer une note suite à la réalisation de sa prestation

Tarif en vigueur au 03/10/2018